



**MONTLUC**  
**UNE PRISON DANS L'HISTOIRE**

**KLAUS  
BARBIE**

**1987**

**MÉMOIRES  
D'UN PROCÈS**

**DOSSIER DE PRESSE**

---

**EXPOSITION AU MÉMORIAL NATIONAL  
DE LA PRISON DE MONTLUC**

**DU 15.09.2017 AU 30.06.2018**  
**[www.memorial-montluc.fr](http://www.memorial-montluc.fr)**

# SOMMAIRE

- P.2** Préface de Jean-Olivier Viout,  
Adjoint du procureur général au procès Klaus Barbie  
et Président du conseil d'orientation du Mémorial  
National de la prison de Montluc
- P.3** La prison de Montluc
- P.5** Biographie de Klaus Barbie
- P.7** Repères chronologiques
- P.8** L'exposition
- P.9** Autour de l'exposition
- P.10** Contributeurs et remerciements
- P.11** Infos pratiques



# PRÉFACE

## de Jean-Olivier Viout

**Adjoint du procureur général au procès Klaus Barbie  
Président du conseil d'orientation du Mémorial National  
de la prison de Montluc**

Le 5 février 1983, en provenance de Bolivie où il avait été capté, l'ex officier SS Klaus Barbie retrouvait la prison de Montluc, lieu d'enfermement des victimes de la répression sauvage qu'il avait conduite à Lyon de novembre 1942 à septembre 1944, en sa qualité de chef de la Gestapo. Prenait fin une traque de près de 40 années de celui qu'on désignait sous le vocable de « boucher de Lyon ». Écroué dans l'enceinte carcérale emblématique des exactions qu'il avait perpétrées ou commanditées, Barbie était enfin contraint de devoir répondre de celles-ci devant la Justice française. Ce procès a été conduit voici précisément 30 ans et donne lieu à une exposition au sein de la prison de Montluc devenue Mémorial national.



Jean-Olivier Viout devant le tribunal en 1987 © DR  
Bibliothèque municipale de Lyon / Huton Jean-Marie /  
P0759 FIGRPT0281 01

Pourquoi commémorer ce trentenaire ? Et à l'intention de qui ? La réponse tient en un mot : faire rappel à mémoire des leçons du procès de Klaus Barbie et notamment à la jeune génération née postérieurement au procès. Tel est le parti pris des concepteurs de cette exposition.

Rappeler tout d'abord comment un adolescent sain de corps et d'esprit peut devenir en peu d'années, le zélé serviteur d'un fanatisme fou et sanguinaire. Rappeler ensuite qu'un état de droit donne réponse aux crimes les plus extrêmes non point par le recours à un acte de vengeance pseudo réparateur, mais par un acte de Justice public, au terme d'un procès équitable.

L'exposition rappelle opportunément que Barbie a été jugé par une cour d'assises « ordinaire », composée de jurés « ordinaires » et dans le respect de la procédure « ordinaire ». Cette première condamnation par la France du crime contre l'Humanité qui en a été l'issue, tire sa force du respect de ces principes.

Approcher la personne de Barbie... découvrir comment le fanatisme est parvenu à faire tomber dans son esprit toute barrière morale... découvrir comment la machine judiciaire française, après des années d'impuissance, est parvenue à donner à ses victimes le lieu et le moment leur permettant enfin de vaincre l'indicible pour témoigner de leur vécu...c'est l'objectif que s'assignent successivement les différentes sections de cette exposition au service du « plus jamais ça ! ».

Jean-Olivier Viout

# LA PRISON DE MONTLUC

## HAUT LIEU DE LA MÉMOIRE NATIONALE

Décidée en 1914, la construction de la prison militaire de Montluc n'intervient qu'une fois la Première Guerre mondiale terminée, en 1921. Très peu utilisée, elle est rapidement prêtée à la justice civile en 1926, qui l'utilise jusqu'en 1932, date à laquelle elle ferme ses portes et est abandonnée pendant près de 7 ans.

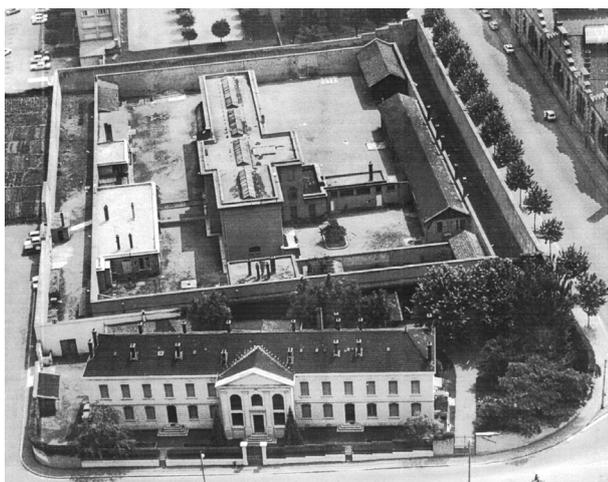


Photo aérienne de la prison de Montluc et du tribunal militaire, juillet 1975. © DR

Dès le début de la Seconde Guerre mondiale, la prison rouvre logiquement ses portes à la fin de l'année 1939. Outre les justiciables militaires condamnés et prévenus, espions, on retrouve à Montluc à partir de cette période les premiers détenus politiques, victimes des premières juridictions d'exceptions, essentiellement des militants communistes.

Suite à la débâcle et à la signature de l'armistice le 22 juin 1940, la prison de Montluc, située en zone libre, conserve son statut militaire. Elle devient également un outil de répression au service du régime de Vichy et de nombreuses nouvelles juridictions d'exceptions. Y sont alors internés, non seulement des opposants politiques mais également les premiers résistants opposés au régime de Vichy et à l'Allemagne nazie. On dénombre alors entre 300 et 400 détenus à Montluc pour une capacité théorique de 127 places.

L'invasion de la zone libre le 11 novembre 1942 suite au débarquement anglo-américain le 8 novembre 1942 change la donne à Lyon. L'arrivée de l'armée et des services de police

allemands entraîne une répression de plus en plus violente et la prison de Montluc est officiellement réquisitionnée par la Wehrmacht le 17 février 1943. En dépit de ce statut militaire, la prison passe rapidement sous le contrôle de la Gestapo et de Klaus Barbie. Progressivement, résistants et opposants politiques sont rejoints par des Juifs, otages, réfractaires au STO et quelques droit-commun arrêtés dans la région Rhône-Alpes. Ils sont internés à Montluc dans l'attente d'une déportation ou une exécution. Entre le 17 février 1943 et le 24 août 1944, date de la libération de la prison, ce sont près de 10 000 personnes qui sont internées à Montluc.

Surpeuplée à partir du printemps 1944 avec près de 1300 internés, la prison constitue une première étape dans le processus de déshumanisation voulu par les nazis et une antichambre vers la déportation et les exécutions.



Photo de la «baraque aux Juifs» dans la cour de la prison de Montluc, après-guerre © DR

Suite aux débarquements de Normandie puis de Provence et devant l'imminence de la défaite, les exécutions sommaires se généralisent et au moins 635 internés sont massacrés en différents lieux de la région lyonnaise, avant la libération de la prison par la Résistance le 24 août 1944.

Dès sa libération, la prison est abandonnée pendant quelques jours avant la libération de la ville de Lyon, le 3 septembre puis rouverte pour les soldats allemands, gestapistes, miliciens et collaborateurs. Ce sont près de 900 personnes qui sont détenues à Montluc à la fin de l'année 1944.

Cédée à la justice civile le 27 décembre 1947, Montluc reste cependant une prison à part. Elle continue d'accueillir les condamnés par le tribunal militaire de Lyon jusqu'à sa dissolution en 1982.



Bâtiment cellulaire, prison de Montluc, 1960-1970 © DR

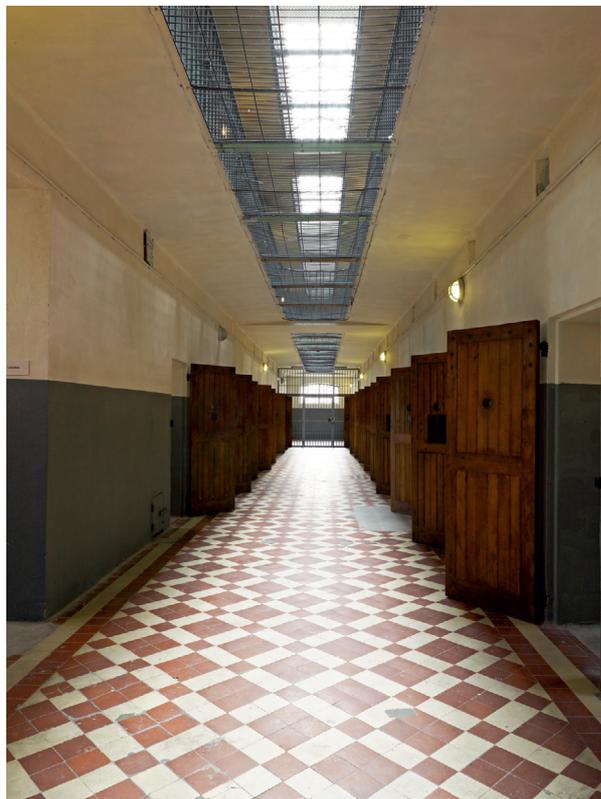
Le 5 février 1983, au lendemain de l'arrestation de Klaus Barbie en Guyane française et de son transfert en métropole, Klaus Barbie est à la demande du Garde des Sceaux, Robert Badinter, écroué symboliquement à Montluc.

Près de 40 ans après son départ de Lyon, Barbie est enfermé dans la prison dont il fut l'un des responsables de février 1943 à août 1944 et qui servit de lieu d'internement à tant de ses victimes.

Après une semaine symbolique de détention, Barbie est transféré à la prison Saint-Joseph dans un quartier sécurisé en attente de son procès.

Dès 1997, la prison de Montluc devient une maison d'arrêt pour femmes et ce jusqu'à sa fermeture en février 2009.

Plusieurs associations telles que l'Association des Rescapés de Montluc et l'Association des Fils et Filles Déportés Juifs de France, soutenues par les pouvoirs publics, font pression dès 2004 pour sauvegarder la prison. Inscrite à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques le 25 juin 2009, la prison est ensuite rénovée puis ouverte au public à partir de 2010 en tant que Haut Lieu de la Mémoire Nationale, géré par l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre du Ministère des armées.



Espace cellulaire, aile des condamnés, prison de Montluc, 2013 © Frédéric Bellay, ONACVG

# KLAUS BARBIE

## BIOGRAPHIE

### ITINERAIRE D'UN JEUNE NAZI

Né le 25 octobre 1913 à Bad Godesberg au sud de Bonn, Klaus Barbie fréquente l'école primaire où son père est instituteur. Dès ses 19 ans, il s'engage dans les jeunesses hitlériennes où il devient chef de patrouille.

Après une période comme volontaire au service du travail à partir de 1933, Barbie intègre finalement la SS le 1er octobre 1935 puis le parti nazi en 1937.

D'abord affecté au SD de Berlin, il est ensuite envoyé au Pays-Bas en 1940 où il est en charge de la traque des émigrés allemands, des Juifs et des francs-maçons.

Arrivé en France en mai 1942, Barbie prend le commandement d'une unité du SIPO-SD de Dijon, à Gex avant d'être muté à la tête de la section IV du SIPO-SD de Lyon à la suite de l'invasion de la zone libre le 11 novembre 1942.



École des services de santé militaire au 14 avenue Berthelot. Siège de la Gestapo d'avril 1943 au 26 mai 1944. © DR

### LE BOUCHER DE LYON

D'abord installés dans l'hôtel Terminus près de la gare de Perrache, Barbie et la section IV (Gestapo) s'installent dans l'école de santé militaire à partir du mois d'avril 1943.

À la tête de la Gestapo, Klaus Barbie est en charge de la lutte contre les « ennemis du Reich » : communistes, résistants et Juifs. Bénéficiant d'une autonomie assez importante, il mène de front répression contre les résistants et traque contre les Juifs. Il est impliqué personnellement dans un grand nombre d'opérations.

L'efficacité de son service repose notamment sur l'utilisation de services auxiliaires français,

membres de l'ultra collaboration et intégrés à la Gestapo, tels que la « Bande à Francis » dirigée par Francis André et forte de plusieurs dizaines de membres actifs. Responsable de très nombreuses déportations, il participe également au massacre d'au moins 635 détenus de la prison de Montluc entre avril et août 1944.

### LA FUITE

Blessé en août 1944, Barbie est transféré en Allemagne et après avoir participé à la mise en place d'un réseau d'anciens nazis, il est recruté par les services secrets américains en avril 1947 et pour lesquels il travaille jusqu'en mars 1951.

Exfiltré en Bolivie au printemps 1951, Klaus Barbie, désormais Klaus Altmann débute une nouvelle vie. Grâce à de nombreux contacts, il parvient à se lancer dans différentes affaires qui gravitent progressivement autour du trafic d'armes et de drogue. Parallèlement, il travaille pour différents services policiers sud américains mais aussi pour les services secrets ouest-allemands et américains.

Son expérience de l'espionnage, son anti-communisme et ses contacts sont très recherchés et font de lui un homme important et influent qui obtient même le grade de lieutenant colonel en juillet 1980.

### LA TRAQUE

La décision des tribunaux allemands de classer le dossier de Barbie en 1971 entraîne une mobilisation en France, notamment d'un couple. Beate et Serge Klarsfeld découvrent et font alors connaître plusieurs documents confirmant le passé nazi de Klaus Altmann.

Une demande d'extradition française est rejetée le 6 décembre 1974, en l'absence de conventions d'extradition et de la protection de Barbie par la dictature bolivienne. Cependant, le retour de la démocratie en Bolivie le 10 octobre 1982 permet finalement à la France d'œuvrer pour obtenir, non son extradition mais son expulsion de Bolivie vers la Guyane française en février 1983.

Arrêté puis transféré en métropole, Barbie arrive finalement à Lyon et est écroué symboliquement à la prison Montluc le 5 février 1983.

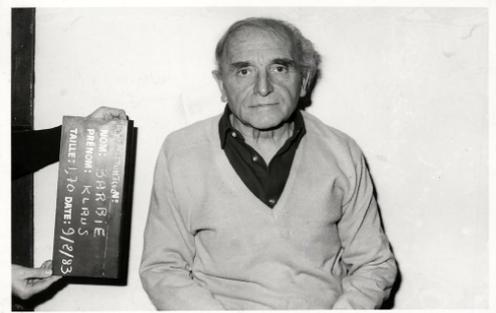


Photo de Klaus Barbie détenu à Montluc, février 1983 © Arch. dép. Rhône 4544 W 11

## LE PROCÈS

Plus de 4 ans après son arrivée à Lyon et près de 3 ans d'instruction, le procès de Klaus Barbie débute à Lyon le 11 mai 1987.

Déjà jugé et condamné par contumace à la peine de mort par des tribunaux militaires français en 1952 et 1954 pour crimes de guerre, Klaus Barbie ne pouvait plus être inquiété par la justice française à l'issue d'une prescription de 20 ans.

L'imprescriptibilité des crimes contre l'humanité a ainsi permis d'engager une nouvelle poursuite contre Barbie, sous la qualification de crimes contre l'humanité et pour des faits non visés dans les précédentes procédures.

3 nouveaux chefs d'accusations principaux sont retenus à l'occasion de ce procès :

- La rafle de l'Union générale des israélites de France (UGIF) le 9 février 1943, rue Sainte-Catherine à Lyon.
- L'arrestation et la déportation des 44 enfants juifs et 7 accompagnants de la colonie des enfants d'Izieu.
- La déportation d'environ 650 personnes par le convoi du 11 août 1944, dernier convoi de déportation parti de Lyon.

C'est la cour d'assises du Rhône qui est chargée de ce procès et qui devant l'impossibilité de le tenir dans la salle d'audience historique, décide de le délocaliser exceptionnellement dans la salle des pas perdus du tribunal, grâce à un aménagement architectural temporaire.

Ce procès est également le premier intégralement filmé de l'histoire de la justice française grâce à une loi votée le 11 juillet 1985.

André Cerdini, préside la cour d'assises assisté de deux assesseurs. L'accusation est assurée par le procureur général Pierre Truche, assisté du substitut général Jean-Olivier Viout. Le jury est composé de neuf citoyens tirés au sort. Ce sont quatre femmes et cinq hommes, issus de différentes catégories socioprofessionnelles et n'ayant pas connu la période de la Seconde Guerre mondiale.



Rassemblement des avocats devant la prison de Montluc des parties civiles à la veille de l'ouverture du procès de Klaus Barbie © Bibliothèque municipale de Lyon, Fonds Lyon Figaro / Quinones Marcos / P0741FIGRPT1958\_01

149 victimes de Barbie se constituent parties civiles pour ce procès, représentées par 39 avocats. On retrouve parmi eux de nombreuses figures des barreaux de Lyon et Paris telles que Me Klarsfeld, Dumas ou Jakubowicz. La défense quant à elle est assurée par Me Jacques Vergès assisté dans les derniers jours du procès, par deux autres avocats, Me Jean-Martin Mbemba (Congolais) et Me Nabil Bouaita (Algérien).

Le 4 juillet 1987 à 00h10, à l'issue d'un procès de 37 audiences et plus de 190 heures, Klaus Barbie est condamné à la réclusion criminelle à perpétuité. Il devient le premier condamné en France pour crimes contre l'humanité. Il faut attendre 1994 pour voir un Français, Paul Touvier, condamné pour le même chef d'accusation.

Incarcéré à la prison Saint-Joseph de Lyon où il est détenu depuis le 12 février 1983. Il meurt d'un cancer en prison le 25 septembre 1991.

# KLAUS BARBIE

## REPÈRES CHRONOLOGIQUES

- 25 octobre 1913** Naissance à Bad Godesberg en Allemagne.
- 1933** Barbie intègre les jeunesses hitlériennes.
- 1er octobre 1935** Il intègre la SS et est affecté au SD à Berlin.
- 1937** Adhésion au parti nazi.
- Avril 1940** Mutation aux Pays-Bas dans les SD de La Haye et Amsterdam.
- Mai 1942** Mutation dans le pays de Gex puis à Dijon.
- Novembre 1942** Il prend la tête de la Section IV du SIPO-SD de Lyon.
- 9 février 1943** Rafle de 83 personnes juives à l'UGIF, rue Sainte Catherine à Lyon.
- 6 avril 1944** Rafle de 44 enfants et 7 adultes à la colonie des enfants d'Izieu.
- Avril-Août 1944** Exécution d'au moins 635 détenus de Montluc sur plus de 20 lieux de massacres en région lyonnaise.
- 11 août 1944** Départ du dernier convoi de déportation de Lyon.
- Fin août 1944** Blessé, Barbie est transféré en Allemagne.
- Octobre 1945** Il participe à la création d'un réseau d'entraide d'anciens nazis.
- Avril 1947** Klaus Barbie intègre les services secrets américains du CIC.
- 23 mars 1951** Barbie est exfiltré vers l'Amérique du sud sous le nom de Klaus Altmann.
- 7 octobre 1957** Klaus Altmann obtient la nationalité bolivienne.
- 29 avril 1952** Klaus Barbie est condamné à mort par contumace par le tribunal militaire de Lyon.
- 25 novembre 1954** Il est condamné à mort une seconde fois par le tribunal militaire de Lyon.
- 1966** Altmann devient agent secret pour les services secrets Ouest-Allemands du BND.
- Juin 1971** Le procureur de Munich abandonne les poursuites à l'encontre de Klaus Barbie.
- 5 juillet 1973** La cour suprême de La Paz rejette la demande d'extradition française.
- 4 février 1983** Barbie est expulsé vers la Guyane française et transféré en métropole.
- 5 février 1983** Klaus Barbie est incarcéré à la prison de Montluc de Lyon.
- 12 février 1983** Barbie est transféré à la prison Saint-Joseph de Lyon.
- 11 mai 1987** Ouverture du procès de Klaus Barbie à la cour d'assises de Lyon.
- 4 juillet 1987** Klaus Barbie est condamné à la réclusion criminelle à perpétuité pour crimes contre l'humanité.
- 25 septembre 1991** Décès de Klaus Barbie.

# L'EXPOSITION

## PARCOURS ET SCÉNOGRAPHIE

### MONTLUC, UNE PRISON DANS L'HISTOIRE

Présentée dans le chemin de ronde, au sein même de la prison dont il fut à la fois l'un des responsables pendant l'occupation puis un détenu lors de son retour à Lyon en 1983, cette exposition trouve une résonance particulière à Montluc.

Les visiteurs découvrent non seulement une exposition temporaire, mais également un lieu chargé d'histoire et intimement lié à l'itinéraire de Klaus Barbie.

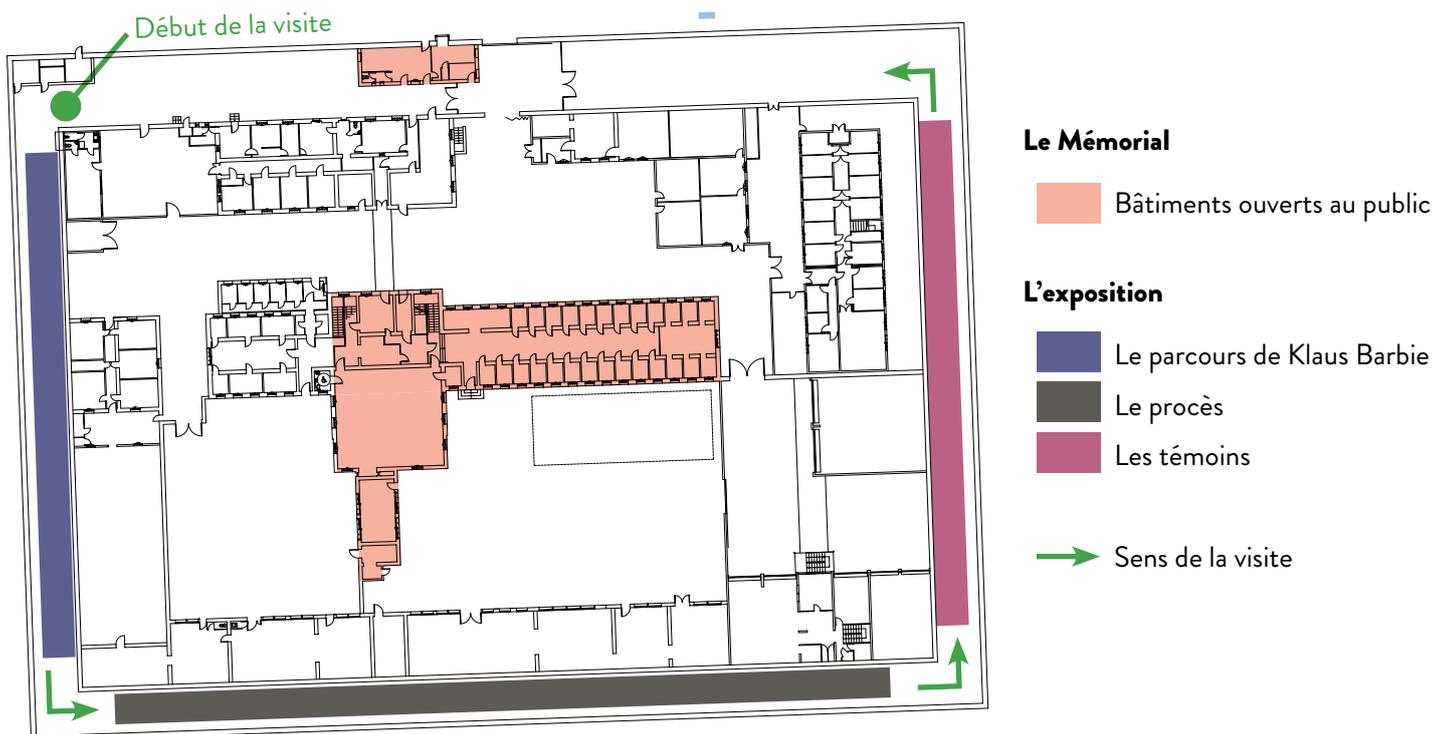
Au fur et à mesure que le visiteur découvre les panneaux consacrés aux différentes thématiques de l'exposition, il plonge progressivement dans l'histoire du site et approche les près de 10 000 personnes, internées dans cette prison par Barbie et les agents de la Gestapo.

Outre l'évocation de Montluc et la personne de Barbie, le Mémorial a souhaité réaliser une exposition n'abordant pas seulement le procès mais également le parcours de Klaus Barbie et les enjeux liés à sa condamnation.

Volontairement pédagogique, l'exposition permet aux visiteurs de mieux comprendre le fonctionnement d'une cour d'assises, le rôle des différents acteurs mais aussi la construction de cette justice de l'immédiat-après guerre au procès de 1987 en passant par les procès de 1952 et 1954.

Conçue au Mémorial et s'appuyant sur des historiens et juristes, cette exposition souhaite apporter un nouvel éclairage sur le parcours de Klaus Barbie. Construite autour de nombreuses archives inédites, issues du procès, cette exposition permet aux visiteurs de mieux appréhender non seulement la figure du boucher de Lyon mais aussi cette page sombre de l'histoire lyonnaise et française.

## Plan de l'exposition



# AUTOUR DE L'EXPOSITION

*Intégré au cycle d'événements des 30 ans du procès de Klaus Barbie organisé dans Lyon et sa région, le Mémorial propose en parallèle de l'exposition une programmation culturelle dont le détail (horaires, dates...) sera diffusé en septembre après l'inauguration de l'exposition.*

## INAUGURATION

Après une inauguration de l'exposition des Archives Départementales et Métropolitaines à 12h00, le Mémorial inaugurera son exposition jeudi 14 septembre à 18h30 au Mémorial.

Cette inauguration sera suivie, à 21 heures 15, dans la cour de la prison, d'une évocation mémorielle, audiovisuelle et musicale : « Paroles de victimes au procès Barbie » projetée sur la facade du bâtiment cellulaire.

## VISITES GUIDÉES

### Visites thématiques

Tous les samedis à 10h30, une visite gratuite de l'exposition est proposée sur réservation.

### Visites en langue des signes françaises

Réalisées en partenariat avec la société Ex aequo, ces visites ouvertes spécialement aux personnes sourdes et malentendantes leur permettront de découvrir l'exposition.

### Visite jeune public

Une découverte de l'exposition pour les scolaires et adaptée aux plus jeunes lors d'événements spécifiques.

## CONFÉRENCES

Organisées en partenariat avec les Archives Départementales et Métropolitaines, plusieurs conférences se tiendront dans l'amphithéâtre des archives.

**Le procès de Klaus Barbie et le cinéma**  
**21 Décembre 2017**

**Les boureaux**  
**26 Avril 2017**

## COLLOQUE INTERNATIONAL XXXème anniversaire du procès de Klaus Barbie

Organisé par la Chaire UNESCO « Mémoire, Cultures et Interculturalité » de l'Université catholique de Lyon (UCLY), l'Institut GOETHE de Lyon et le Mémorial National de la Prison de Montluc, ce colloque souhaite revenir sur le procès de Klaus Barbie, ses enjeux et les notions d'État de droit et de Mémoire.

+ d'infos sur [chaireunesco.ucl.y.f](http://chaireunesco.ucl.y.f)  
et [www.goethe.de](http://www.goethe.de)

## PROJECTIONS

3 projections de films en partenariat avec le cinéma Comoedia et traitant de la justice seront proposées de novembre 2017 à mars 2018. Des visites thématiques de l'exposition en lien avec le film seront proposées à l'issue de la projection.

### Mon meilleur ennemi de Kevin Mc Donald, 2015

**Jeudi 23 Novembre 2017 à 20h**

Précédé d'une conférence de Jean-Olivier Viout, substitut du procureur au procès de Klaus Barbie.

### Music Box de Costa Gavras, 1989

**1er février 2018 à 20h**

Précédé d'une présentation du film et de l'exposition du Mémorial

### Le labyrinthe du silence de Giulio Ricciarelli, 2014

**Mardi 6 mars 2018 :**

**projection spéciale scolaire**

Précédé d'une présentation du film et d'une intervention sur les procès filmés

## CATALOGUE D'EXPOSITION

Réalisée en partenariat avec les Archives Départementales et Métropolitaines, ce catalogue permet d'approfondir l'exposition et notamment de mettre en lumière plusieurs documents d'archives inédits. Il est disponible sur simple demande auprès du Mémorial.

*Le programme détaillé (dates, horaires, intervenants, infos...) sera disponible en octobre sur notre site web.*

# CONTRIBUTEURS ET RÉALISATION

Cette exposition est réalisée par le Mémorial National de la prison de Montluc géré par l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre et la Direction des Patrimoines, de la Mémoire et des Archives du Ministère des armées. Elle a été réalisée en lien avec les Archives Départementales et Métropolitaines du Rhône.

## **DIRECTION**

Philippe Rivé, Directeur du Mémorial.

## **COMITÉ SCIENTIFIQUE**

Laurent Douzou, Tal Bruttman, Bruno Galland et Jean-Olivier Viout.

## **COORDINATION ET RÉDACTION**

Adrien Allier, Aurélie Dessert, Manon Duret, Séverine Koprivnik, Maëlle Pierre-Grolier et Florian Torres.

## **GRAPHISME**

Atelier des créations fantasques.

## **FABRICATION**

Cab's

# INFOS PRATIQUES

## HORAIRES

### INDIVIDUELS

Du mercredi au samedi  
14h00-17h30  
Visite guidée les après-midi à 15h30

Juillet et août, ouverture du mardi au samedi  
9h00-12h00 et 14h00-17h30  
Visite guidée à 10h30 et 15h30

### SCOLAIRES ET GROUPE (20 et plus)

Du mardi au vendredi  
9h00-17h30 sur réservation

LE SITE EST FERMÉ AU PUBLIC LES  
JOURS FÉRIÉS

## ACCES

### TRAMWAY

T4 / Arrêt Manufacture-Montluc

### MÉTRO

Ligne D / Arrêt Sans souci

### BUS

Ligne 69 / Arrêt St Philippe

### VOITURE ET VÉLO

Stationnement devant le mémorial

### VÉLO'V

Station Hachette, 2 rue Renoir  
Station Université Jean Moulin, rue  
professeur Rollet

## TARIFS ET ACCESSIBILITÉ

Les visites du Mémorial National de la prison de Montluc sont gratuits.

Seuls le rez-de-chaussée et les extérieurs sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.

## CONTACTS

### ADRESSE

4 rue Jeanne Hachette  
BP 3005  
69003 LYON

### TÉLÉPHONE

Tél : 04.78.53.60.41

### WEB

[www.memorial-montluc.fr](http://www.memorial-montluc.fr)

### COURRIEL

[info@memorial-montluc.fr](mailto:info@memorial-montluc.fr)

## CONTACT PRESSE

Adrien Allier  
[adrienallier@gmail.com](mailto:adrienallier@gmail.com)

Auréliie Dessert  
[aurelie.dessert@gmail.com](mailto:aurelie.dessert@gmail.com)

Philippe Rivé  
[dir.montluc@gmail.com](mailto:dir.montluc@gmail.com)

